

Séance ordinaire du 3 juillet 2017

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce troisième jour de juillet deux mille dix-sept (3 juillet 2017) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Marc Bastien, conseiller, est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Le rire, comme les essuie-glaces, permet d'avancer même s'il n'arrête pas la pluie. »

Gérard Jugnot

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Résolution d'appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) relativement au projet Oléoduc Énergie Est

7. Autorisation de signataires – Entente de collaboration inter-municipale avec la Municipalité de Saint-Boniface relative à du soutien concernant les ressources humaines, matérielles et logistiques dans le cadre du plan des mesures d'urgence

8. Ville de Shawinigan – Nouvelle politique de tarification des non-résidents

9. Ouverture d'un emprunt temporaire – Marge de crédit – Autorisation de signataires – Règlement 436-2016

10. Rejet des soumissions pour l'implantation d'un système de télémétrie, de régulation et d'acquisition de données aux installations d'eau potable

Séance ordinaire du 3 juillet 2017

11. Octroi de contrat – Techservice – Gestion du système de chloration – Réservoir de la rue Bellemare
12. Octroi de contrat – Services techniques incendies provincial inc. – Fourniture et entretien d'équipement pour le Service incendie
13. Octroi de contrat – REV-Constructions inc. – Remplacement, ajout et pose de portes – Garage municipal secteur Saint-Thomas-de-Caxton
14. Octroi de contrat – REV-Constructions inc. – Mise à jour de la finition extérieure d'un abri d'annonceurs – Terrain de baseball
15. Octroi de contrat – ABC Récréation Québec inc. – Fourniture d'une glissoire – Parc des Grès
16. Réclamation – Vitre – Bris lors du déneigement – Saison 2016-2017
17. Réclamation – Boîte aux lettres – Bris lors du déneigement – Saison 2016-2017
18. Demande de dérogation mineure de monsieur Alexis Bournival à l'égard du lot 2 545 201, du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-08
19. AQLM – Inscription directeur des loisirs - Congrès 2017
20. Place aux jeunes MRC de Maskinongé – Demande de financement
21. Embauche d'une technicienne en éducation spécialisée – Camp de jour 2017
22. Embauche d'un moniteur — Camp de jour 2017
23. Dossier employé numéro 02-0549 – Fin de lien d'emploi
24. Embauche d'un journalier classe 1 – Saisonnier à temps partiel
25. Motion de félicitations – Comité organisateur – 3^e édition - Symposium « Saint-Étienne en arts »
26. Motion de félicitations – Comité organisateur – Fête nationale
27. Motion de félicitations – Comité organisateur – 34^e édition du Tournoi moustique provincial
28. Motion de félicitations – Comité d'embellissement – Réalisation de la signature de la municipalité par des pierres de Grès – Aménagements paysagers aux quatre coins – Chemin des Dalles et rue Principale
29. Motion de remerciements – Monsieur Sébastien Doire et son équipe – Assistance à la sécurité civile lors de la crue des eaux printanière
30. Affaires diverses
- Période de questions
31. Clôture de la séance

2017-07-270

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. D'entrée de jeu, il mentionne que le Diocèse de Trois-Rivières a finalement pris sa décision concernant l'avenir du parc religieux et que la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès a été choisie pour y implanter le bureau administratif de la nouvelle Fabrique, qui regroupe maintenant sept paroisses. Cela signifie que le Diocèse de Trois-Rivières demeurerait propriétaire du parc religieux, ce qui pourrait aussi être considéré comme une bonne nouvelle, puisque son entretien serait alors assuré.

Du côté de la problématique du niveau d'eau élevé dans le secteur de la rue des Gouverneurs, le maire annonce que le conseil a mandaté un ingénieur de la MRC afin qu'il émette des recommandations à ce sujet. Ce dernier s'est rendu sur les lieux, assisté des représentants de la municipalité. Un rapport sur l'état de la situation devrait être produit d'ici peu. Aussi, il note qu'il y a actuellement consultation d'archives datant de 1997, année durant laquelle il semble que la même problématique ait été constatée.

Séance ordinaire du 3 juillet 2017

Le conseil tente de comprendre pourquoi il semble qu'aucuns travaux n'aient été effectués par la suite. C'est donc un dossier à suivre...

Par ailleurs, il mentionne que le ministère des Transports a informé la municipalité du fait que du 4 juillet au 21 juillet, le nettoyage des glissières de sécurité sera effectué sur le chemin des Dalles, entre le chemin de la Grande Rivière, à Saint-Barnabé, et le 4^e Rang. Une voie sur deux sera fermée à la circulation, sur une distance de 200 mètres à la fois, et la circulation se déroulera en alternance à l'aide de signaleurs.

En terminant, le maire, en référence au début d'été pluvieux, souhaite aux citoyens un mois de juillet ensoleillé.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2017 et de la séance extraordinaire du 12 juin 2017 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2017-07-271

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2017 et de la séance extraordinaire du 12 juin 2017 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2017-07-03 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2017-07-272

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2017-07-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2017-07-273

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du 1^{er} au 30 juin 2017, totalisant 359 894,44 \$.
- Les comptes à payer au 30 juin 2017, au montant de 228 456,90 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 juillet 2017

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Maskimo Construction inc. – Décompte final n° 2 et certificat de réception définitive des ouvrages – Autorisation de signataire - Asphaltage rue Biron

2017-07-274

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Maskimo Construction inc. de la facture n° 2016-102 de 3 480,63 \$, avant taxes, représentant le décompte final n° 2 libérant la retenue de 5 %, en tenant compte de la recommandation de l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, M. Adil Lahnichi, dans le cadre des travaux d'asphaltage de la rue Biron, réalisés au 27 juin 2016. (résolution 2016-04-154)

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, le décompte n° 2 final et le certificat de réception définitive des ouvrages.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

La Mutuelle des municipalités du Québec – Paiement d'une franchise – Réclamation au tiers Marché Bournival et Al.

2017-07-275

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à La Mutuelle des municipalités du Québec de la facture n° 170162-30, d'un montant de 1 000 \$, représentant la franchise du contrat d'assurance, dans le cadre de la réclamation en ce qui a trait aux dommages subis par le tiers Marché Bournival et Al, suivant la demande datée du 14 juin 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Croix-Rouge canadienne – Paiement de la contribution annuelle 2017-2018 – Service aux sinistrés

CONSIDÉRANT la résolution 2016-07-294 qui autorisait le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour le service aux sinistrés;

2017-07-276

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement à la Croix-Rouge canadienne de la contribution annuelle pour le service aux sinistrés, couvrant la période du mois d'août 2017 au mois de juillet 2018, au montant de 719,68 \$ (4 498 X 0,16 \$), suivant la demande de paiement n° 2017-2018-581446, datée du 27 juin 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 juillet 2017

6. Résolution d'appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) relativement au projet Oléoduc Énergie Est

CONSIDÉRANT que le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable relativement à la surveillance des pipelines, publié à l'automne 2015, a relevé des lacunes importantes quant à l'application de la réglementation en vigueur au sein de l'Office national de l'énergie (ONÉ);

CONSIDÉRANT que le rapport du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'ONÉ, en vue d'une modernisation, a recommandé de remplacer l'ONÉ par une Commission canadienne sur le transport de l'énergie et une Agence canadienne de l'information sur l'énergie;

CONSIDÉRANT que l'Office national de l'énergie a perdu la confiance du public pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens;

CONSIDÉRANT que plusieurs MRC membres de la FQM ont vécu des expériences négatives avec le promoteur TransCanada en ce qui a trait à des pipelines traversant leur territoire;

CONSIDÉRANT que TransCanada accorde peu d'importance aux compétences des municipalités locales et des MRC, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que TransCanada n'a pas été en mesure de rassurer le monde municipal quant aux risques inhérents à la construction et au transport quotidien anticipé de 1,1 million de barils de pétrole du projet Oléoduc Énergie Est;

CONSIDÉRANT que l'acceptabilité sociale passe par les organisations municipales et les communautés concernées par les projets de pipeline;

CONSIDÉRANT que le mandat donné au ministre fédéral des Ressources naturelles par le Premier ministre du Canada impliquait de moderniser l'ONÉ afin de refléter le point de vue des régions et de représenter suffisamment ceux-ci dans les domaines de la science de l'environnement, du développement communautaire et du savoir ancestral autochtone;

CONSIDÉRANT que le projet Oléoduc Énergie Est ne sera pas soumis à la nouvelle structure qui devrait être créée à la suite de la recommandation du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie;

CONSIDÉRANT que les nouveaux projets de pipelines devraient être étudiés par des instances réglementaires crédibles et adaptés aux réalités environnementales et d'acceptabilité sociale actuelle;

2017-07-277

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités quand elle demande :

DE S'OPPOSER au projet d'Oléoduc Énergie Est, tant et aussi longtemps que les demandes suivantes ne seront pas satisfaites :

- Que TransCanada mette sur pied un fonds de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc;

Séance ordinaire du 3 juillet 2017

- Que des plans de mesure d'urgence rigoureux soient élaborés par TransCanada afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite d'oléoduc.

DE S'OPPOSER au projet d'Oléoduc Énergie Est en l'absence de la création d'une organisation crédible visant à remplacer l'ONÉ, et qui aura pour mandat de réglementer et d'étudier les nouveaux projets de pipeline;

D'EXIGER la reprise de l'analyse du projet Oléoduc Énergie Est lorsque la nouvelle instance réglementaire sera mise sur pied.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Autorisation de signataires – Entente de collaboration inter-municipale avec la Municipalité de Saint-Boniface relative à du soutien concernant les ressources humaines, matérielles et logistiques dans le cadre du plan des mesures d'urgence

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q. c. S-2.3) et du *Code municipal* (L.R.Q.C.C.-27) qui imposent aux municipalités de prendre des mesures d'urgence pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

CONSIDÉRANT que, lors de situations d'urgence ou de sinistres, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès veut conclure des ententes de collaboration avec les municipalités environnantes, dont la Municipalité de Saint-Boniface, afin de mettre à la disposition de la municipalité touchée les ressources humaines, matérielles et logistiques selon leur disponibilité;

CONSIDÉRANT qu'une entente écrite et signée entre les deux parties est nécessaire et que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2017-07-278

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'entente et autorise le maire, monsieur Robert Landry, ainsi que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente de collaboration inter-municipale à intervenir entre la Municipalité de Saint-Boniface et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, relative à du soutien concernant les ressources humaines, matérielles et logistiques, dans le cadre du plan des mesures d'urgence et conformément à la Loi sur la Sécurité civile.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Ville de Shawinigan – Nouvelle politique de tarification des non-résidents

CONSIDÉRANT que, dans une correspondance adressée à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, intitulée *Nouvelle politique de tarification des non-résidents*, datée du 16 juin 2017, M. Robert Y. Desjardins, directeur, Service des loisirs, culture et vie communautaire à la Ville de Shawinigan, demande de répondre avant le 14 juillet 2017 aux deux questions suivantes :

- « 1.- Acceptez-vous de prendre les inscriptions de vos citoyens aux activités offertes par le Service des loisirs de la Ville de Shawinigan pour la saison 2017-2018 ? »

Séance ordinaire du 3 juillet 2017

- « 2.- Acceptez-vous que vos citoyens participent à des activités offertes par des organismes de Shawinigan et de défrayer la facture reliée aux tarifs des non-résidents que vous fera parvenir la Ville de Shawinigan pour la saison 2017-2018 ? »

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a déjà fait part de sa position sur le sujet par l'adoption de la résolution 2017-06-233, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2017, dont une copie conforme a été transmise à la Ville de Shawinigan et dans laquelle le conseil municipal lui demandait de « s'assure[r] de prendre les mesures nécessaires pour recueillir tous les paiements des résidents de Saint-Étienne-des-Grès, ou autre, afin que l'administration de Saint-Étienne-des-Grès n'ait pas à assumer de tâches en ce sens »;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès n'a pas l'intention de se mêler de la gestion de la Ville de Shawinigan;

2017-07-279

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès réponde comme suit aux deux questions posées par monsieur Robert Y. Desjardins, dans sa lettre datée du 16 juin 2017, intitulée *Nouvelle politique de tarification des non-résidents* :

1.- Acceptez-vous de prendre les inscriptions de vos citoyens aux activités offertes par le Service des loisirs de la Ville de Shawinigan pour la saison 2017-2018 ?

La réponse de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est : Non

2.- Acceptez-vous que vos citoyens participent à des activités offertes par des organismes de Shawinigan et de défrayer la facture reliée aux tarifs des non-résidents que vous fera parvenir la Ville de Shawinigan pour la saison 2017-2018 ?

La réponse de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est : Non

Il est de plus résolu qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise aux autres municipalités concernées par le dossier des services dits « supra locaux » de la Ville de Shawinigan.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Ouverture d'un emprunt temporaire – Marge de crédit – Autorisation de signataires – Règlement 436-2016

CONSIDÉRANT l'article 1093 du *Code municipal* par lequel une municipalité peut décréter des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière gouvernementale de deux millions deux cent dix-huit mille cent quatre-vingt-un dollars (2 218 181 \$) a été accordée le 22 février 2017, dans le cadre du volet 2 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 1^{er} mars 2017, du règlement d'emprunt 436-2016 décrétant une dépense et un emprunt de deux millions cinq cent soixante-treize mille dollars (2 573 000 \$) pour la mise à jour du système de traitement des eaux usées;

Séance ordinaire du 3 juillet 2017

2017-07-280

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'ouverture d'un emprunt temporaire, sous forme de marge de crédit, auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, pour un montant n'excédant pas deux millions cinq cent soixante-treize mille dollars (2 573 000 \$).

Il est aussi résolu d'autoriser le maire, M. Robert Landry, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Rejet des soumissions pour l'implantation d'un système de télémétrie, de régulation et d'acquisition de données aux installations d'eau potable

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 7 juin 2017 dans le système électronique d'appel d'offres SEO et dans le journal Le Nouvelliste, pour l'implantation d'un système de télémétrie, de régulation et d'acquisition de données aux installations d'eau potable;

CONSIDÉRANT que trois (3) entreprises ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Automatisation D2E inc.	125 000,00 \$
Filtrum inc.	189 200,00 \$
Cribtec inc.	196 666,00 \$

CONSIDÉRANT que les prix des soumissions reçues dépassent largement le budget alloué initialement au projet d'implantation d'un système de télémétrie;

2017-07-281

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès rejette toutes les soumissions reçues relativement au projet d'implantation d'un système de télémétrie, de régulation et d'acquisition de données aux installations d'eau potable, à la suite de son appel d'offres public publié le 7 juin 2017 dans le système électronique d'appel d'offres SEO et dans le journal Le Nouvelliste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Octroi de contrat – Techservice – Gestion du système de chloration – Réservoir de la rue Bellemare

CONSIDÉRANT que la municipalité veut effectuer la mise à jour de la gestion du système de chloration au réservoir d'eau de la rue Bellemare, par l'ajout d'un panneau de contrôle et d'un système de gestion centralisée sur ordinateur;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de Techservice, datée du 29 juin 2017, à cet effet;

2017-07-282

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Techservice le contrat pour l'ajout d'un panneau de contrôle et d'un système de gestion centralisée, dans le cadre de la mise à jour de la gestion du système de chloration du réservoir d'eau de la rue Bellemare, au coût de 12 283,13 \$, avant taxes. Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Vallée, à signer ledit contrat, pour et au nom de la municipalité.

Séance ordinaire du 3 juillet 2017

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus réservé à la télémetrie pour pourvoir aux dépenses des travaux prévus au réservoir d'eau de la rue Bellemare.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – Services techniques incendies provincial inc. – Fourniture et entretien d'équipement pour le Service incendie

CONSIDÉRANT que l'entreprise Services techniques incendies provincial inc. propose à la municipalité de lui octroyer un contrat de trois (3) ans, soit pour les années 2017, 2018 et 2019, relativement à de la fourniture et à de l'entretien d'équipement destiné au Service incendie, moyennant une augmentation de 2,5 % du prix régulier pour les années 2018 et 2019, suivant la soumission numéro 13970 datée du 5 avril 2017;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette proposition garantirait l'exactitude des prix pour les trois (3) prochaines années;

CONSIDÉRANT que cette entreprise fournit déjà de l'équipement au Service incendie et procède à son entretien, et que la municipalité en est satisfaite;

2017-07-283

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la soumission de Services techniques incendies provincial inc. et lui octroie le contrat pour la fourniture, l'entretien et les essais annuels d'équipement destiné au Service incendie pour une durée de trois (3) ans, soit 2017, 2018 et 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – REV-Constructions inc. – Remplacement, ajout et pose de portes – Garage municipal secteur Saint-Thomas-de-Caxton

CONSIDÉRANT qu'une porte a besoin d'être remplacée, et une autre ajoutée, au garage municipal du secteur Saint-Thomas-de-Caxton et que la municipalité en a déjà une en sa possession qui pourrait être utilisée à cet effet;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de REV-Constructions inc., datée du 6 mai 2017, pour le remplacement et l'ajout d'une nouvelle porte, ainsi que la pose de ces deux (2) portes;

2017-07-284

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à REV-Constructions inc. le contrat pour le remplacement et l'ajout d'une nouvelle porte, ainsi que la pose de ces deux (2) portes, au garage municipal du secteur de Saint-Thomas-de-Caxton, au coût de 2 250,00 \$, avant taxes, suivant la soumission datée du 6 mai 2017. Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Vallée, à signer ledit contrat, pour et au nom de la municipalité.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 juillet 2017

14. Octroi de contrat – REV-Constructions inc. – Mise à jour de la finition extérieure d'un abri d'annonceurs – Terrain de baseball

CONSIDÉRANT que la finition extérieure d'un abri d'annonceurs est à mettre à jour au terrain de baseball, que la porte est à remplacer et que l'escalier est à mettre aux normes;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de REV-Constructions inc., datée du 1^{er} juillet 2017, à cet effet;

2017-07-285

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à REV-Constructions inc. le contrat pour la mise à jour de la finition extérieure d'un abri d'annonceurs, au terrain de baseball, ainsi que pour le remplacement d'une porte et la mise aux normes d'un escalier, au coût de 8 950 \$, avant taxes. Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Vallée, à signer ledit contrat, pour et au nom de la municipalité.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus de 3 397 \$ pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – ABC Récréation Québec inc. – Fourniture d'une glissoire – Parc des Grès

CONSIDÉRANT qu'une glissoire a besoin d'être remplacée au parc des Grès;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue d'ABC Récréation Québec inc. pour la fourniture d'une glissoire, datée du 5 juin 2017;

2017-07-286

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à ABC Récréation Québec inc. le contrat pour la fourniture d'une nouvelle glissoire au parc des Grès, au coût de 3 848,00 \$, avant taxes, suivant la soumission datée du 5 juin 2017. Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Vallée, à signer ladite offre de service, pour et au nom de la municipalité.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Réclamation – Vitre – Bris lors du déneigement – Saison 2016-2017

2017-07-287

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le remboursement à monsieur Gilles Désaulniers, d'un montant de 81,49 \$, pour une réclamation relative à l'achat de plexiglass pour le remplacement d'une vitre qui a été brisée lors des travaux de déneigement de la saison 2016-2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 juillet 2017

17. Réclamation – Boîte aux lettres – Bris lors du déneigement – Saison 2016-2017

2017-07-288

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le remboursement à monsieur Luc Massé, d'une facture d'un montant de 103,46 \$, représentant une réclamation pour le remplacement d'une boîte aux lettres qui a été endommagée lors des travaux de déneigement de la saison 2016-2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande de dérogation mineure de monsieur Alexis Bournival à l'égard du lot 2 545 201, du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-08

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Alexis Bournival consiste à permettre un lotissement de façon à subdiviser le lot 2 545 201, du cadastre du Québec, pour créer un nouveau lot constructible d'une superficie de 3 000,2 m², avec un frontage sur rue de 34,13 mètres et une profondeur de plus ou moins 86 mètres, situé dans la zone AF-08;

CONSIDÉRANT que cette demande contrevient à l'article 27 du *Règlement de lotissement* 235-90 qui stipule qu'un lot situé dans un milieu non desservi doit avoir un frontage sur rue minimal de 50 mètres pour être loti et pour pouvoir y implanter un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2017-07-289

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Alexis Bournival qui consiste à permettre un lotissement de façon à subdiviser le lot 2 545 201, du cadastre du Québec, pour créer un nouveau lot constructible d'une superficie de 3 000,2 m², avec un frontage sur rue de 34,13 mètres et une profondeur de plus ou moins 86 mètres, situé dans la zone AF-08.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. AQLM – Inscription directeur des loisirs - Congrès 2017

2017-07-290

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise M. Frédéric Lamothe, Directeur des loisirs, à participer au congrès de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) qui se tiendra du 4 au 6 octobre 2017 au Centrexpo Cogeco de Drummondville. La municipalité assumera les frais d'inscription de 425 \$, avant taxes, ainsi que tous les frais applicables inhérents à cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Place aux jeunes MRC de Maskinongé – Demande de financement

2017-07-291

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement d'un montant de 300 \$ à Carrefour jeunesse-emploi MRC de Maskinongé, à titre de

Séance ordinaire du 3 juillet 2017

partenaire du projet Place aux jeunes MRC de Maskinongé, dans la catégorie « Bronze », pour l'année 2017-2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Embauche d'une technicienne en éducation spécialisée – Camp de jour 2017

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-03-142 par laquelle le conseil autorisait la directrice des loisirs à procéder à une demande d'aide financière, dans le cadre du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH 2017-2018) de l'Unité régionale du loisir et du sport de la Mauricie et du gouvernement du Québec, afin d'offrir un service d'accompagnateur à temps plein à un enfant durant le camp de jour 2017 de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que ladite subvention a été accordée à la municipalité;

CONSIDÉRANT que, par le fait même, cette résolution autorisait aussi la Directrice générale, madame Nathalie Vallée, à procéder à un processus d'embauche d'un(e) éducateur(trice) spécialisé(e) pour accompagner le jeune durant le camp de jour 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du processus de sélection, la candidature de madame Cynthia Petit a été retenue;

CONSIDÉRANT que le camp de jour estival a débuté le 26 juin 2017;

2017-07-292

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'embauche de madame Cynthia Petit au poste de technicienne en éducation spécialisée afin d'accompagner un jeune qui en a besoin durant le camp de jour estival 2017. Les conditions et le salaire sont ceux prévus pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Embauche d'un moniteur — Camp de jour 2017

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'un autre moniteur pour assurer le bon fonctionnement du camp de jour;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

2017-07-293

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'embauche d'un (1) nouveau moniteur à temps plein, soit M. Charles-Antoine Brasseur-Bouvier, et ce, à compter du 26 juin 2017 jusqu'au 11 août 2017 inclusivement. Le salaire versé au moniteur est le salaire minimum plus un dollar, tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Dossier employé numéro 02-0549 – Fin de lien d'emploi

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 02-0549 avait été engagé en juin dernier en tant que journalier classe 1 saisonnier à temps partiel, mais que finalement, il ne répond pas aux exigences prévues à ce poste;

Séance ordinaire du 3 juillet 2017

CONSIDÉRANT que la municipalité désire mettre fin au lien d'emploi avec cet employé;

2017-07-294

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mette fin au lien d'emploi avec l'employé numéro 02-0549.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Embauche d'un journalier classe 1 – Saisonnier à temps partiel

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-05-220 par laquelle le conseil autorisait la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'appel de candidatures pour l'embauche d'un journalier de Classe 1 saisonnier à temps partiel pour occuper des tâches durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du processus de sélection, la candidature de monsieur Mario Désaulniers a été retenue;

2017-07-295

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'embauche de monsieur Mario Désaulniers au poste de journalier classe 1 saisonnier à temps partiel pour occuper des tâches durant la saison estivale, et ce, à partir du 3 juillet 2017. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Motion de félicitations – Comité organisateur – 3^e édition - Symposium « Saint-Étienne en arts »

2017-07-296

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur du Symposium « Saint-Étienne en arts » pour l'organisation de la 3^e édition de cet événement qui s'est tenue du 8 au 11 juin 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Motion de félicitations – Comité organisateur – Fête nationale

2017-07-297

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur de la Fête nationale 2017 qui a connu un franc succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Motion de félicitations – Comité organisateur – 34^e édition du Tournoi moustique provincial

2017-07-298

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur du Tournoi Moustique provincial, dont la 34^e édition a eu lieu du 26 juin au 2 juillet 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 juillet 2017

28. Motion de félicitations – Comité d'embellissement – Réalisation de la signature de la municipalité par des pierres de Grès – Aménagements paysagers aux quatre coins – Chemin des Dalles et rue Principale

2017-07-299

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité d'embellissement pour la réalisation de la signature de la municipalité, à partir de pierres de Grès, érigée dans les deux (2) aménagements paysagers aux quatre (4) coins du chemin des Dalles et de la rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Motion de remerciements – Monsieur Sébastien Doire et son équipe – Assistance à la sécurité civile lors de la crue des eaux printanière

2017-07-300

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès remercient chaleureusement M. Sébastien Doire, Directeur régional de la sécurité civile et incendie pour le ministère de la Sécurité publique, ainsi que son équipe, pour l'assistance qu'ils ont fournie aux bénévoles de la sécurité civile lors de la crue des eaux printanière qui a entraîné des inondations sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 08
Fin : 20 h 18

31. Clôture de la séance

2017-07-301

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 18.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière